

La création d'un blason communal lié à l'histoire de la Grosse Maison, classée monument historique, constituera le fil conducteur de cet article.

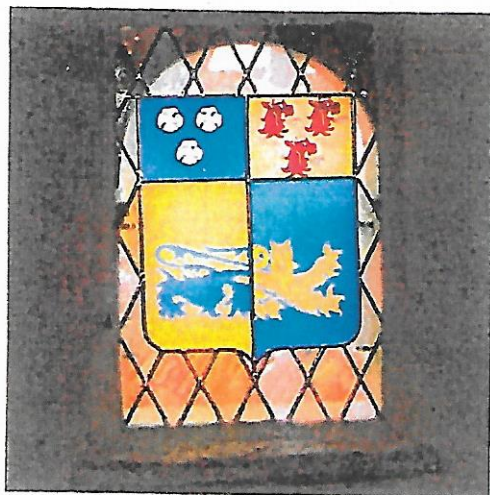


Figure 3 : Blason de Villey-Saint-Étienne. © Mairie de Villey-Saint-Étienne.

La Maison forte, 1450-1609

Le contexte

Le site de Villey-Saint-Étienne est occupé, dès le début de notre ère, par les Gallo-Romains¹, puis le village fait l'objet d'une donation à l'église de Toul en 610 par Dame Prétoria². En 922, Villey et son église font l'objet d'une mention dans un diplôme du roi Charles le simple, comme bien appartenant au chapitre de la cathédrale Saint-Étienne de Toul³. Au XIV^e siècle, le territoire du chapitre est divisé en trois prévôtés, Vicherey, Void et Villey-Saint-Étienne dont le ressort s'étendait aux villages de Francheville, Dommartin, Lagney, Lucey et Ménillot.

¹ Fouilles archéologique (1989) / chantier KCI vestiges d'une villa I^{er}-III^{es}.

² Abbé Eugène MARTIN, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, tome 1, Nancy, Crépin-Leblond, 1900, p.73.

³ Idem, p.142.

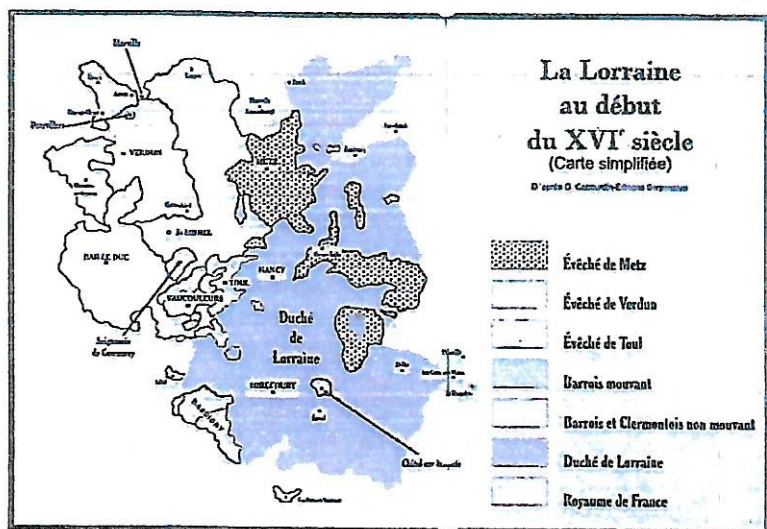


Figure 4 : La Lorraine au début du XVI^e siècle. Carte tirée de Guy Cabourdin, *Encyclopédie illustrée de la Lorraine. Les temps modernes. 1 De la Renaissance à la guerre de Trente ans*, Éditions Serpenoise, Presses Universitaires de Nancy, 1991, p. 6.

La construction d'une maison-forte à Villey-Saint-Étienne, à la fin du Moyen-Âge, répond aux enjeux territoriaux entre les autorités du duché de Lorraine et celles du temporel de l'évêché de Toul. Sentinelle située entre Toul et Liverdun⁴, l'édifice surplombe la vallée de la Moselle et un gué donnant accès au ban d'Aingeray sous l'autorité ducale. Sur la façade Est, du côté de la Moselle, l'aspect défensif de la maison est encore visible, avec ce mur d'environ six mètres de haut qui clôture le jardin actuel, ainsi que la partie inférieure de la résidence percée d'une meurtrière et dont l'accès intérieur peut être condamné par un plancher escamotable. Considérant la partie supérieure de l'édifice (en fait les troisième et quatrième niveaux), la façade est percée de fenêtres, plutôt datées du XV^e siècle avec le cadre orné de moulures et meneaux arrondis.

⁴ Guy Cabourdin, *Encyclopédie illustrée de la Lorraine. Les temps modernes. 1 De la Renaissance à la guerre de Trente ans*, Éditions Serpenoise, Presses Universitaires de Nancy, 1991, p.70. Lors de la chevauchée d'Allemagne, en avril 1552, le roi et son entourage vont de Toul à Liverdun, en passant par Villey-Saint-Étienne, où ils traverseront la Moselle en bateau pour se rendre à Nancy.

La famille de la Mothe

Si les archives connues ne nous renseignent pas sur l'occupant à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle, la propriété est attestée au milieu du XVI^e siècle à Louis I de la Mothe⁵, conseiller du Duc Charles III. Face au danger de peste régnant à Toul, Louis de la Mothe met sa résidence à la disposition des chanoines, seigneurs de la prévôté, pour leur assemblée capitulaire en novembre 1576. Cette assemblée était présidée par le neveu du propriétaire, François de Rosières, alors que le frère de Louis était lui-même chanoine. En remerciement de cet accueil, le chapitre versa une somme d'argent au bénéfice des lépreux de Villey-Saint-Étienne⁶. La Maison de la Mothe⁷, d'ancienne chevalerie et originaire du Barrois, est représentée par le blason familial dans la crypte du château de Vandeléville. Louis II de la Mothe, confronté à des besoins d'argent (il avait déjà emprunté une somme d'argent au sieur Claude Odam, maître-échevin à Toul, et laissé à son créancier la jouissance de ses biens à Villey comme garantie de sa dette), vend sa résidence et les terres de son gagnage le 1^{er} juillet 1609 pour un montant « de 16.000 francs monnaie de Lorraine »⁸. Cette vente est confirmée le 3 juillet par son épouse, Anne de Gastinois, à la maison seigneuriale de Lanfroicourt, en présence du tabellion Philippe Tournier, représentant l'acquéreur, les chanoines du chapitre de la Cathédrale de Toul.

Le château, 1609-1789

L'acquisition par le chapitre

Jean Raguet, chanoine et prévôt de Villey-Saint-Étienne en 1609, petit neveu de Louis II de la Mothe, connaît la propriété. Il en propose la visite au printemps 1609, à quelques collègues et en fait une présentation au chapitre, avant la décision d'acquisition : « Arrivant par la route de Toul à proximité du village, nous apercevons en flanc garde sur la droite, vers la Moselle, derrière les hauts murs d'un jardin un toit aigu de tuiles rouges dont le profil imprévu attire l'œil. Avançons entre les vergers et les vignes, nous voici sur une vaste place ombragée d'un gros tilleul. Tournons à droite et suivons la rue étroite qui s'ouvre là. Au bout nous reconnaissons le toit, il semble d'ici moins imposant. Le

⁵ Arch. Dép. de Meurthe-et-Moselle, G 78.

⁶ Arch. Dép. de Meurthe-et-Moselle, G110, Comptes de l'Aumônerie.

⁷ Gérard de la Mothe, chevalier vers 1336, porte trois lions naissants.

⁸ Arch. Dép. de Meurthe-et-Moselle, Q 534 : « 158 jours de terres, 36 fauchées de près, 21 Hommeés de vignes et 9 Hommeés de chenevières ».

bâtiment qu'il coiffe étant en contre-bas, mais si nous avançons jusqu'à la cour d'honneur, il reprend toute sa valeur ». Désormais les chanoines du chapitre de la Cathédrale Saint-Étienne de Toul⁹ sont propriétaires de la Grosse Maison, appelée dès lors le château, et des terres du gagnage afférant au domaine.

Des travaux sont programmés dans les années suivantes et la nécessaire reconstruction d'une partie des dépendances après un incendie en 1658.

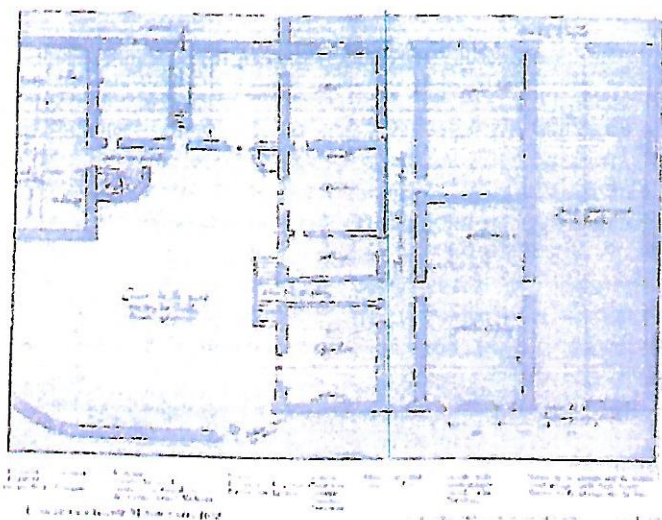


Figure 5 : Plan de la Grosse Maison, 1650. Voir Abbé Léon Manet, *Le château de Villey Saint-Étienne (1450-1931)*, Vagner, Nancy, 1932, XVII-164 p.

Les hôtes

La demeure seigneuriale est louée jusqu'en 1677, à des nobles qui y trouvent logement et intendance dans une période troublée par la soldatesque et les épidémies¹⁰ : le Sieur de Cantrisson, jusqu'à sa mort en 1655, puis Catherine de la Vaux, veuve de Pierre des Gabes jusqu'en

⁹ Les trois cailloux de la lapidation du proto martyr de la chrétienté saint Étienne, identifient le chapitre.

¹⁰ Arch. Dép. de Meurthe-et-Moselle, G 65.

1658. En 1660, c'est Louis de Belcastel, seigneur de Permillac, maréchal de camp des armées de sa majesté qui signe un bail¹¹. À partir de 1677, la Grosse Maison accueille des bailleurs moins huppés, majoritairement des laboureurs de Villey¹² (4) : Sébastien Paulus, Dominique Rémy, Georges Chaupoulot, François Jeanmaire ; Claude Bruant est le dernier avant la révolution. Après les travaux importants réalisés dans le corps de logis de la ferme, qui devient indépendante de la résidence, celle-ci est louée à part à des chanoines, et notamment en 1783 à l'abbé Barthélémy, chanoine de la cathédrale, pour dix-huit ans.

Les droits et litiges

Le chapitre, en tant que seigneur du village, bénéficie de droits et de privilèges, rappelés dans la déclaration enregistrée au parlement de Metz, compétent pour la province des Trois-Évêchés, le 26 décembre 1776¹³.

Les droits de justice : si le prévôt tenait son tribunal et sa prison au cloître de la cathédrale pour la haute justice, le Mayeur, sorte de juge de paix, avait délégation pour la basse justice.

Le droit de colombage donne lieu, au XVII^e siècle, à la construction d'un pigeonnier sous l'imposante toiture soutenue par une belle charpente dite en vaisseau renversé. Aujourd'hui classé, il comporte 373 nids ou « pots ».

Les trois banalités : de moulin, dès le XIV^e siècle¹⁴ ; de pressoir - le pressoir banal du XVIII^e siècle, retrouvé dans les caves du château, est actuellement présenté dans la cour de la Grosse Maison ; de four - il existe encore aujourd'hui les vestiges d'un four daté du XVIII^e siècle.

Les droits fonciers : notamment le droit de quarteaux, exigible essentiellement en nature, par les détenteurs de terres assujetties (quatre mines¹⁵ de froment, deux gélines¹⁶, 2 gros et 8 deniers pour chaque quartier composé de 16 journaux). Le prévôt de Villey, François-Bernardin Pallas se pourvoit en justice, en 1776, pour impayé contre Charles-Gérard-Hubert de Malcuit, avocat à la cour souveraine de

¹¹ Le loyer est fixé à 150 francs barrois en temps de guerre, mais peut être porté à 300 francs en temps de paix.

¹² Le bail contient une mention particulière qui prévoit l'accueil du prévôt. La Saint Georges marque généralement le début du bail.

¹³ Arch. Dép. de Meurthe-et-Moselle, G 65.

¹⁴ André et Michelle GEORGE, *Chroniques généalogiques de nos ancêtres lorrains : la parentèle des George. Trois siècles de la vie rurale dans le Toulois : 1500-1800*, Sarreguemines, Pierron, 1998, XVI-364 p.

¹⁵ Ancienne mesure pour les grains notamment.

¹⁶ Terme ancien signifiant volaille.

Lorraine¹⁷. Si les habitants ne payent pas le cens sur les bois, les chanoines rappellent leur droit de propriété chaque fois que les circonstances l'exigent, au-delà de l'usage laissé libre aux habitants pour leur besoin personnel. Un procès retentissant marque l'histoire de cette propriété forestière qui oppose les chanoines aux bourgeois de Toul qui revendiquent également ce droit d'usage. Le traité de 1485¹⁸ stipule que le « Bois la Ville » sera propriété de l'hôtel de ville de Toul et le bois de Villey restera la propriété du chapitre, les habitants conservant l'usufruit.

La Dîme : le chapitre, fut toujours le principal décimateur de Villey en tant que curé primitif.

La grosse dîme était perçue sur les céréales et les menues dîmes sur le vin, le foin, le chanvre, les agneaux et la laine. À la fin du XVIII^e siècle, les chanoines afferment cette perception ; ils percevaient la totalité des dîmes lorsque le curé « prenait pension », les deux tiers lorsque le curé choisissait l'option du fixe. La répartition des frais financiers afférant à la construction ou à l'entretien de l'église paroissiale entre les chanoines, le curé et la communauté des habitants donna lieu à un litige qui fût porté devant les tribunaux en 1764. Le parlement de Metz éprouva des difficultés à concilier l'usage en vigueur dans le diocèse de Toul avec l'application d'un édit royal de 1695. La situation resta bloquée jusqu'à l'intervention de l'évêque qui fit fermer l'église pour obliger les parties à trouver un compromis sur le financement de la construction d'une église plus grande en 1782¹⁹. Les chanoines autorisèrent la célébration des offices dans une partie du château pendant les travaux.

Les plaids annaux, assemblées civiles où les chefs de familles²⁰ sont convoqués par le prévôt, se déroulent au château deux fois par an à la Saint Georges le 23 Avril, et à la Saint Martin, le 11 novembre²¹. Lors de l'assemblée du 11 novembre, le prévôt rappelle les droits du seigneur, les règlements de police et nomme le mayer (maire), les sergents et bangardes qui prêtent serment avant de prendre leur charge pour un an²². La première mention de mayer date de 1352 avec Haymard Garnier et la dernière de 1789, avec Joseph Davrainville.

¹⁷ Arch. Dép. de Meurthe-et-Moselle, G1.348.

¹⁸ Abbé Eugène MARTIN, *Op. Cit.*, 1900.

¹⁹ Barnard BARAD, Daniel et Sylvie FERNET, Jean-Pierre COUTEAU, Jean-Paul JULIAC, « Patrimoine et communauté religieuse à Villey-Saint-Étienne », *Études toulouses*, n°71, article 2. <http://www.etudes-touloises.fr/archives/71/art2.pdf>

²⁰ Arch. Dép. de Meurthe-et-Moselle, BQ 190 : recensement des conduits ; 66 en 1510 ; 118 en 1620 ; 22 en 1650 ; 47 en 1691 ; 136 en 1770, soit environ 700 habitants.

²¹ Le 11 novembre est la fête de saint Martin d'hiver, patron de la paroisse.

²² Abbé Léon Manet, *Op. Cit.*, 1932.

La Grosse Maison, 1789 – 1995

La vente des biens nationaux

Charles-Gérard-Hubert de Malcuit²³, ancien avocat au parlement, est élu comme premier maire le 7 février 1790, puis réélu en novembre 1791. La correspondance entre le maire et le député Claude-Pierre Maillot, représentant le baillage de Toul à l'assemblée Constituante, du 17 juillet 1789 au 30 septembre 1791, nous éclaire sur les conséquences de la révolution à Villey : à propos de la demande de la Commune sur sa dotation en armes et équipement en faveur des gardes citoyennes, sur la tenue du rôle des impôts et surtout la vente des biens nationaux²⁴. Les demandes des municipalités, bénéficiant d'une priorité, devaient parvenir à un comité créé en mars 1790, les ventes se déroulant au siège du district à Toul. La proposition du Conseil de Villey pour l'acquisition du château fut jugée non recevable par le district qui ordonna une évaluation sur place se traduisant par une estimation à 23 620 livres de France pour la ferme, les dépendances et les terres, et à 2 600 livres pour le château et le jardin attenant. La vente eut lieu le 15 septembre 1792 aux enchères et à la bougie. La ferme est achetée 42 300 livres par deux négociants de Foug, solidairement : Nicolas Claude et Jean-Baptiste Royer. Le château est vendu à Claude Bruant pour la somme de 4 425 livres, laboureur à Villey. Il restait aux nouveaux propriétaires à trouver un arrangement avec les locataires dont le bail n'était pas arrivé à terme. La ferme et ses dépendances furent rachetées par Claude Bruant avant 1808, date de sa mort. Après plusieurs ventes, cette propriété revint à la famille Rambour en mai 1897. Le château fut racheté par la commune en 1810, le maire Nicolas Bruant étant également le co-proprétaire. Cependant, les aléas politiques et les invasions en 1814 et 1815 (cantonnement des cosaques près de Villey)²⁵ retardent l'accord des autorités de tutelle et la signature de l'acte de vente, le 2 novembre 1817 pour une somme de 6 500 francs.

La cure et la mairie

En 1793, la municipalité décide d'aménager une salle à son usage au-dessus de l'école de garçons. Dans le projet d'acquisition de l'ancien château en 1811, la Commune prévoit d'y aménager la cure et la mairie.

²³ La famille Malcuit bénéficie en 1716 de lettres patentes de noblesse par le Duc Léopold qui autorise ainsi le blason avec léopard.

²⁴ Léon MANET, *Op. Cit.*, 1932.

²⁵ Archives communales de Villey-Saint-Étienne.

En effet, à la suite du Concordat et d'un décret d'application de janvier 1803, la commune devait fournir un logement et un jardin au curé, l'ancien presbytère ayant été vendu comme bien national. Le pavillon du prévôt et le jardin attenant sont affectés à la cure ainsi que la majeure partie de la cour d'honneur où un mur de séparation délimite les deux lots. La seconde partie est dévolue à la salle de réunion municipale et à un local pour entreposer la pompe à incendie.

En 1852, la municipalité fait démolir l'ancienne école de garçons pour reconstruire un édifice plus imposant qui doit abriter l'école et la mairie au cœur du village. Dès lors, les locaux de l'ancienne mairie sont mis en vente, non sans difficulté, puisque le curé, soutenu par le conseil de fabrique, s'oppose à cette opération si la fenêtre donnant sur le jardin n'est pas condamnée. La vente effective a finalement lieu en 1864 au bénéfice d'Edmond Noël, qui s'engage à obturer la fenêtre).



Figure 6 : Le vin de Pâques, panneau explicatif situé dans la cour de la mairie. © Mairie de Villey-Saint-Étienne.

Après le départ de l'abbé Beau en 1995, et l'abandon par l'évêché du bail de la cure, la commune retrouve la plénitude de sa propriété. À cette même date, un nouveau conseil municipal fait le choix de restaurer, pendant cinq ans, la Grosse Maison pour y installer la mairie et un lieu culturel. Ce patrimoine chargé d'histoire et de symbolique sociale constitue un repère mémoriel : le blason rappelle le rôle joué dans notre commune jusqu'à la révolution, à la fois par la noblesse (les trois lions naissants de la famille de la Mothe), par l'Église et le

chapitre (les trois cailloux de la lapidation) et par la bourgeoisie, y compris anoblis (le léopard de la famille de Malcuit). La Grosse Maison offre également un cadre culturel, touristique et citoyen : depuis l'an 2001, le maire convoque les assemblées municipales à la Grosse Maison devenue mairie, où défilent les pèlerins de Saint Jacques et où les gôniches se rassemblent avec ferveur le dimanche de Pâques pour fêter cette ancienne tradition de 1634.



Dessin représentant le village avec une partie du vignoble à flanc de coteau.

LA GROSSE MAISON DE VILLEY-SAINT-ÉTIENNE

Jean-Pierre COUTEAU*

Depuis 2001, la mairie a ouvert ses grilles aux citoyens gôniches dans l'ancien château de Villey-Saint-Étienne². Les visiteurs peuvent admirer, depuis le jardin situé derrière l'édifice, la vallée de la Moselle et les coteaux en terrasses autrefois plantés de vignes.

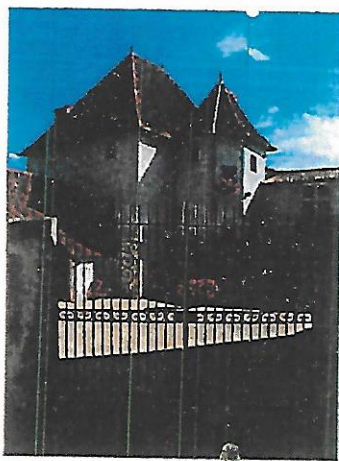


Figure 1 : La Grosse Maison, façade sur cour. © Mairie de Villey-Saint-Étienne.

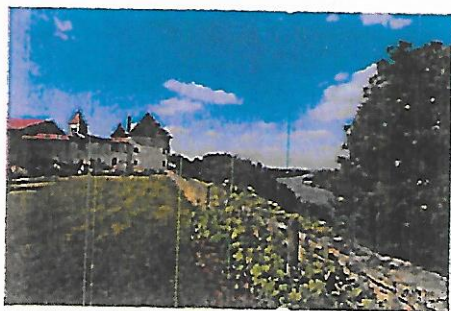


Figure 2 : La Grosse Maison, façade sur jardin avec vue sur la Moselle. © Mairie de Villey-Saint-Étienne.

* Maire de Villey-Saint-Étienne

¹ Surnom donné aux habitants de Villey-Saint-Étienne.

² Abbé Léon MANET, *Le château de Villey-Saint-Étienne (1450-1931)*, Vagner, Nancy, 1932, XVII-164p.